

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DEPRUNELLI DI FIUMORBU
SEANCE DU 31 JUILLET 2015

L'an deux mil quinze le trente et un juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON De BUOCHBERG

DATE DE LA CONVOCATION : 24/07/2015

Etaient présents : Pierre SIMEON DE BUOCHBERG ; Alain ANGELI ; Jean ROSSINI ; Marie-Josée SANTONI ; Ange-Marie MONDOLONI ; René DOMINICI ; Régine RUSABA ; Sandrine CHIODI ; Maguy ROCCHI ; Sébastien OTTOMANI ; Stéphanie IACOMETTI ; Michel GRIMALDI ; Sébastien GUIDICELLI ; Jean-Philippe MARTINETTI ; Christian PAOLI ; André ROCCHI ; Dominique VILLARD ANGELI ; Jean-François OTTOMANI.

Nombre de
conseillers

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 22

Absents : 5

dont Représentés : 4

Etaient absents : Natacha PERALDI ; Mélanie ESPI VENTURINI ; Bernadette CASAMATTA ANDREANI ; Aline RUGGERI ; François SANTONI.

Etaient représentés : Natacha PERALDI a donné pouvoir à René DOMINICI ; Bernadette CASAMATTA ANDREANI a donné pouvoir à Alain ANGELI ; Aline RUGGERI a donné pouvoir à Stéphanie IACOMETTI ; François SANTONI a donné pouvoir à Pierre SIMEON DE BUOCHBERG.

Secrétaire de séance : Michel GRIMALDI

N° DEL310715-04

OBJET : Organisation de Migliacci'Art : date, organisation et tarifs

Le Maire expose :

Au vu du succès rencontré par l'expo-vente Migliacciar'Art en 2014, cette manifestation va être reconduite en 2015 sur le domaine public communal de la Piazza di a Nazione, à Migliacciaru.

Il convient de fixer la date, l'organisation et les tarifs de l'édition 2015 de Migliacci'Art

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

De fixer la date de l'édition 2015 de Migliacci'Art au mardi 25 août 2015 de 18h à minuit, sur la Piazza di a Nazione à Migliacciaru, où les exposants d'ateliers d'art exposent et vendent leurs créations,

De fixer le prix de l'emplacement à 1€,

De dire que les inscriptions seront gérées par le service communication de la mairie,

D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

